

Paris, le 21 décembre 2018

**Objet : courrier adressé par l'AFM aux chambres syndicales**

Madame, Monsieur, chers Partenaires,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que par courrier en date du 18 décembre 2018, l'AMF a informé les associations professionnelles que son Collège « a considéré qu'il n'y avait pas lieu de notifier de griefs au titre d'un manquement à la réglementation (...), en conséquence il a décidé de ne pas ouvrir de procédure de sanction à l'encontre de Marne & Finance ou de ses dirigeants ».

Nous en profitons pour vous remercier pour votre confiance pendant cette période.

Nous sommes heureux de conclure l'année 2018 par cette bonne nouvelle, l'année 2019 se présente donc pleine de promesses et de nouveaux projets que nous aurons le plaisir de vous détailler lors de nos différentes rencontres.

Bien cordialement.

Thierry Chouraqui



**MARNE & FINANCE**

SAS au capital de 518.000 € - 438 993 263 RCS Paris

Siège social : 7, place d'Iéna, 75116 Paris

☎ : 01.40.73.73.00 - 📠 : 01.40.70.01.10